

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
26 JUIN 2014
Procès-verbal**

Membres titulaires présents : Mesdames BOUCHER-PILARD Maryse, SWISTEK Florence, DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, LELIEVRE Dominique, HUGUET Séverine, GRENOT Marie-Pierre, SOULARD Annick, GOUFFRANT Marie-Hélène, FOUASSIER Véronique, LAGARDE Isabelle, EDELY Françoise, BELLOT Marie-Claude, AUBRIT Marie-Claire, ROCHAIS Anne-Marie, MONNEREAU Françoise, DUMONTET Jocelyne.
MM. MONNET Lionel, DELETOILE Gérard, BAUDET Pierre, MEURAILLON André, DELATTE Benoit, CHATELLIER Dominique, MAURICE Jacky, ARSICAUD Jean-Marie, SALLEE Jean-Philippe, TETOIN Gaël, JOLLY Patrick, ELION Jean-Pierre, MAUDET Didier, TUTARD Christophe, SAUMON Gérard, MARRAUD Jean-Luc, BOUTIN Christian, MAUGET Bernard, MASSE Bernard, RAVAIL Pierre, DECELLE Guy, COUSSY Jean-Marie, BONNAUD Pascal, CHABOT Jacques, DESMORTIER Joël, MOUCHEBOEUF Michel, DESSE Bernard, BARBOT Jean-Pierre, BERGEON Frédéric, HERAULT Gabriel, de CASTELBAJAC Dominique, VERGNION Philippe, MONTENON Thierry, HUNEAU Patrick, DUBROCA Allain, GOHIN Christian, NAU Jean-Louis, HUGUES Jacky.

Membres suppléants présents : Mesdames IMBERT Pascale, GARNEAU Janine, MONTAUT Martine, MARTINEAU Françoise, BAUDINAUD Virginie, POIRIER Sylvie.
MM. GIRARD Guy, PRISSET Christian, BERNATET Rolland, CHAPUZET Jean-Paul, GALLAIS Denis, GUILLON Jean-Jacques, NEBOUT Franck, BUFFARD Georges, RAUTUREAU Jean-Michel, LE PAPE Pascal, FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme GARD Patricia.

MM. HILAIRET Joël, BLUTEAU Jacky, DEAU Loïc, GUERN Joel.

Assistaient à la séance : Mme D'ARLHAC Caroline, M. LATOUR Arnaud.

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et laisse la parole à M. le Maire de St Palais du Né qui accueille les membres de l'Assemblée puis laisse la parole à son prédécesseur M. Jean-Paul Gerbier qui leur souhaite une bonne séance de travail.

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Marie-Hélène Gouffrant se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 22 mai 2014

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

M. Saumon précise que le système « d'écoles test » a existé dès 2010 mais il a été effectué dans des zones urbaines et non dans des zones rurales, là où pourtant les difficultés sont plus grandes.

M. le Président présente ensuite les décisions prises en vertu des délégations de pouvoirs autorisées par le Conseil.

M. Gohin demande, à propos de la décision 42, si les loyers des bâtiments d'accueil d'entreprises ont été récoltés.

M. le Président répond que les loyers ont été perçus depuis.

Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

M. le Président présente la délibération et laisse la parole aux membres de l'Assemblée.

Comme il l'a mentionné lors de la dernière réunion de Bureau, M. Tétoin estime qu'à partir du moment où l'on fait le choix d'adhérer à une communauté de communes, on se retrouve face à un état de faits qui oblige aujourd'hui à appliquer une gestion de bon père de famille c'est-à-dire à préparer l'avenir en prenant acte des difficultés à venir. Il est donc pour lui nécessaire de conserver le FPIC au sein de la CdC.

M. Delétoile n'est pas contre le principe de laisser le FPIC à la CdC mais ces difficultés rencontrées sont identiques à celles auxquelles sont confrontées les communes qui ne voient pas de solutions pour investir. Il cite l'exemple du projet de dojo à Baignes qui ne peut être financé par la commune seule.

M. le Président répond que c'est la première question qui sera posée lors de la réunion des élus en septembre. Il rappelle que les projets n'ont pas été surestimés mais que la baisse des dotations de l'état n'était pas prévisible il y a encore quelques mois. Il mentionne qu'il a assisté à des réunions de l'Associations Des Communautés de France qui va notamment travailler sur l'impact de l'arrêt des investissements par rapport au projet de loi de finances 2014-2015 et à venir. La difficulté d'un territoire comme le notre c'est qu'il a peu de leviers puisqu'il ne gagne pas d'habitants et donc ne peut faire progresser sa DGF ni la recette de ses taxes par ce biais ni même par celui de l'économie locale dont les recettes ont diminué depuis la fin de la taxe professionnelle. Cependant, il est important de ne pas stopper les investissements au risque de voir les habitants quitter le territoire. Selon lui, il faut au contraire continuer à investir et ceci doit se faire au niveau du bloc communal, le citoyen attendant le résultat d'un projet annoncé, peu importe qu'il soit communal ou intercommunal. Les élus ont la responsabilité de construire un nouveau projet de territoire avec les moyens qui leur sont alloués aujourd'hui et surtout ne pas baisser la tête mais plutôt devenir plus efficaces.

M. Guillon est d'accord avec le principe de répartition dérogatoire du FPIC mais afin qu'il soit équitable pour tous, il demande ce qu'envisage la CdC quant à la participation des petites communes à la compétence scolaire. Il estime en effet que pour des petites communes telles que Guimps, qui fait partie de celles dont la participation financière est la plus élevée par élève, seraient sans doute utiles aux budgets communaux. C'est pourquoi il estime que la répartition de droit commun du FPIC est importante pour sa commune.

M. le Président pense qu'il y a confusion et souhaite donc rappeler que lors de la prise de compétence scolaire, les dépenses de fonctionnement ont été transférées selon celles qui avaient été constatées les années précédant le transfert. Les montants diffèrent donc d'une

commune à l'autre. Il mentionne que ces montants ont notamment beaucoup augmenté à Guimps depuis que la CdC gère l'école. En terme d'investissement, l'objectif était de réaliser une mise à niveau de chacune des écoles. Il rappelle qu'un bureau d'études a chiffré les travaux nécessaires dont le montant global a été pris en charge par l'ensemble des communes membres. Il ajoute que des agents ont également été recrutés pour gérer le service scolaire et les ressources humaines.

M. Chatellier apporte un éclairage sur certaines charges, comme celle de l'accompagnement des personnels par des formations qui n'a pas été prise en charge par les communes. Il estime donc qu'il y a matière à réviser les attributions de compensation des communes. Concernant le FPIC, il rappelle que l'an passé, il avait voté contre la répartition dérogatoire libre parce qu'il avait été proposé que les montants destinés aux communes soient utilisés pour des projets communaux choisis sur critères. Mais, il considérait que les administrés barretois n'avaient pas à payer pour des communes qui ne s'étaient pas donné la peine de s'imposer l'effort de révision des bases foncières qu'il a entrepris à Barret. Cette année, M. Chatellier considère que le choix de projets ciblés serait plus cohérent avec l'intérêt communautaire. Par ailleurs, il mentionne que la répartition du FPIC est révisable annuellement et que vu la situation actuelle, il votera pour la répartition dérogatoire libre car il serait plus judicieux pour entretenir l'intérêt communautaire d'abonder un pot commun afin de permettre d'entretenir et d'augmenter les services apportés. Il poursuit en indiquant qu'il est donc logique et vital de pouvoir remettre à plat les attributions de compensations et mettre en place un pacte fiscal et financier. Il termine en rappelant que la CdC a déchargé les communes de compétences lourdes comme celle du scolaire qui ne rapportent pas d'argent.

M. Pierre Baudet rappelle la conférence de M. Aubelle, dans laquelle ce dernier a relevé que 8 à 9 millions d'euros restaient mobilisables sur le territoire pour investir. Il se demande où se trouve cette somme et comment les utiliser pour financer les projets d'intérêt communautaire.

M. le Président répond que ce sera l'objet de la réunion de travail du 25 septembre prochain.

M. Meuraillon rappelle que les collectivités vivent une réforme territoriale difficile, comme l'illustre la mobilisation pour rejoindre la Région Aquitaine. Il mentionne aussi que certaines communes du territoire travaillent déjà ou réfléchissent à la possibilité de se constituer en communes nouvelles afin d'éviter une baisse de DGF. Il ajoute que les baisses de charges, notamment de celle de 10% effectuée par la CdC sur le budget 2013, ne pourront pas se renouveler tous les ans. Il ajoute que certaines communes se sont lancées dans les énergies renouvelables, permettant d'obtenir des recettes complémentaires mais elles se heurtent, étant isolées, à des avis négatifs de la part des services de l'Etat. De plus, il mentionne que le Sud Charente n'est pas un territoire attractif économiquement et l'on entend ici ou là qu'il est un espace naturel à protéger. Cependant, des éoliennes existent déjà dans le département. Il est donc nécessaire pour lui, de se mobiliser ensemble pour défendre les projets sur ce territoire afin d'être plus audible notamment auprès des services de l'Etat. Il estime que le travail de réflexion à engager est extrêmement difficile étant donné le nombre de communes mais déterminant pour l'avenir du territoire. Il termine en précisant que la commune de Barbezieux souhaite un vote pour la conservation du FPIC au sein de la CdC.

M. Ravail trouve difficile d'argumenter une nouvelle fois comme l'an passé auprès de son Conseil municipal pour expliquer qu'il est nécessaire de laisser la part communale du FPIC à la CdC.

M. Chatellier répond en lui expliquant que ce qui a changé c'est la répartition proposée pour l'utilisation de ce pot commun et c'est ce qu'il a exposé devant son équipe municipale.

M. Meuraillon précise que les conseils municipaux n'avaient peut-être pas tous les éléments de compréhension pour décider en conséquence, d'où l'importance d'une communication efficace. Il ajoute cependant qu'il n'est pas incohérent qu'ayant eu des informations

complémentaires, les membres du Conseil communautaire puissent défendre une nouvelle position qu'ils estiment justifiée. Il termine donc en rappelant que le vote à l'abstention n'est pas considéré comme un vote contre.

M. le Président reconnaît que la CdC aurait peut-être dû engager le débat avant la notification du montant disponible afin de prendre le temps de la réflexion. Il rappelle tout de même que l'année dernière, reproche lui avait été fait sur la précocité d'un débat sans montant précis.

M. Gohin se demande pourquoi l'Etat a diminué la DGF allouée aux communautés de communes plus fortement que celle des communes. Il propose son analyse en exposant qu'ainsi les projets « famineux » de ces dernières seraient freinés. En témoigne l'exemple du projet de centre aquatique à Barbezieux qui passe d'un budget de 6 millions d'euros à 9 millions d'euros. Il estime donc que le montant de 145 000 euros correspondant au FPIC à redistribuer reste une goutte d'eau pour la CdC, car il représenterait moins de 1,5 % de son budget de fonctionnement. Il pense donc que cette somme serait aussi bien utilisée par chaque commune. A titre indicatif, il votera pour le maintien de la somme qui serait perçue par la commune de Ste Souline à sa commune au titre du FPIC puisqu'elle représenterait 1.5% de son budget de fonctionnement, ce qui reste aussi important pour sa commune que pour la CdC4B.

M. le Président répond qu'il comprend que les communes aient besoin de cette somme financièrement. Ce qu'il estime anormal est le lien qui vient d'être fait entre la DGF et les projets. Il explique que les éléments de calcul de la DGF communale et intercommunale ne sont simplement pas les mêmes. Il pense qu'à l'avenir c'est une DGF territorialisée qui sera mise en place, il faudra donc réfléchir en commun à sa répartition. Il estime que ce qui est le plus gênant dans ce qui vient d'être dit, c'est la césure qui est faite par l'emploi du "Nous", désignant la commune, et du "Vous", désignant la CdC, qui induit que la commune ne s'inclut pas dans l'intercommunalité.

M. Marraud intervient en revenant sur ce point et explique à M. Gohin qu'étant membre de la CdC, il ne peut employer ce terme qui laisse penser qu'il ne se considère pas comme membre à part entière et intéressé de la CdC4B.

M. Gohin précise que ce qui l'a choqué c'est le montant présenté en commission correspondant au coût du centre aquatique.

M. le Président réitère son explication quant aux raisons qui poussent à proposer que le FPIC soit conservé au sein de la CdC et aborde notamment les baisses de DGF jusqu'en 2017 et l'impossibilité de nouvelles économies. Il rappelle que l'objectif, comme il est mentionné dans la délibération proposée, est de lancer, à la rentrée, une grande réflexion sur les projets à mener, donnant ainsi la possibilité de repenser le projet du centre aquatique.

M. le Président s'étonne, qu'étant membre de la CdC depuis le début, M. Gohin ne puisse entendre que les services créés et mis en place par la communauté, à l'initiative de ses membres, sont utiles à tous et notamment aux habitants de St Souline qui en bénéficient tout autant que les autres, d'où la nécessité d'une solidarité qui permettrait de maintenir ce niveau de service aux habitants utilisateurs. Il précise qu'en septembre les communes membres débattront de ce qu'elles estiment être prioritaire en terme de services, il faudra alors s'expliquer devant les contribuables d'une baisse du niveau de service le cas échéant.

M. Gohin rappelle que sa commune paye ses participations à la CdC sans dettes, ce qui démontre qu'elle est consciente de faire partie d'une communauté.

M. le Président répond que M. Gohin évoque ici les participations liées au transfert de la compétence scolaire, ce qui lui semble restrictif puisqu'il existe d'autres services intercommunaux certainement utilisés par ses administrés.

M. Gohin estime que la CdC garde la part la plus importante du FPIC. Il indique que c'est une règle de droit commun.

M. Tutard demande pourquoi la DGF n'a pas augmenté comme ce qui avait été annoncé du fait de la prise de compétence scolaire.

M. le Président répond que la première année de cette prise de compétence, la DGF a bien augmenté car le CIF (coefficient d'intégration fiscal) du Blanzacais était plus important. A la suite de ces projections, le gouvernement a décidé de diminuer la DGF en 2012 et de réaliser 1.5 milliards d'euros d'économie en 2013 et 2014 auprès des collectivités par une baisse des dotations de fonctionnement.

M. Tutard pense qu'il est dommageable que cette discussion n'ait pas eu lieu avant ce soir et qu'il va être compliqué d'annoncer aux conseils municipaux les difficultés énoncées.

M. le Président répond qu'il faut voir cette réflexion comme une nouvelle manière de fonctionner vis-à-vis de l'intercommunalité dans un contexte de restriction budgétaire.

M. Boutin rappelle que M. le Président avait énoncé qu'un projet d'intérêt communautaire pouvait être porté par l'intercommunalité comme par la commune. Il cite l'exemple du projet de dojo de la commune de Baignes. Elle a sollicité certaines communes pour participer au financement du futur équipement auquel la commune de Condéon a répondu favorablement. A son avis, la part du FPIC revenant aux communes, devrait financer ce type de projet, d'où son interrogation quant à son utilité si elle devait revenir à la CdC.

M. le Président répond que ce schéma entre communes est possible mais il revient justement sur le fait que le projet de territoire est entièrement à remodeler selon la nouvelle capacité financière du territoire et de nouveaux outils à mettre en place, il est donc concevable que l'Assemblée communautaire décide de financer le dojo si elle le décide. Il ajoute que peu importe la manière, l'important étant de ne pas laisser tomber les projets.

M. Boutin répond que la commune de Condéon, lors du mandat communautaire précédent, avait émis un avis favorable à ce projet mais sans le FPIC, il estime que ce sera plus difficile.

M. le Président ajoute que la condition était de pouvoir créer un fond d'aide à l'investissement pour financer ce type de projet.

Un conseiller communautaire intervient en exprimant sa perplexité par rapport à l'annonce de mise en place d'un pacte financier à la suite des débats de septembre prochain car il se rappelle qu'en 2012, le FPIC, reversé entièrement à la CdC, devait être utilisé pour des projets d'intérêt communautaire après en avoir défini les critères. Selon lui, ces derniers n'ont jamais été énoncés et aucune commune n'a pu en bénéficier.

M. le Président répond que les enjeux sont cette fois-ci beaucoup plus importants.

M. Boutin, qui note qu'il assume ses opinions, propose de voter à bulletin secret.

M. le Président pense que ce n'est pas utile car il rappelle que M. Gohin ayant annoncé qu'il voterait contre la répartition dérogatoire libre, et rappelant que celle-ci doit être validée à l'unanimité, l'Assemblée connaît d'ores et déjà la décision qui sera adoptée.

M. Gohin intervient pour signifier qu'il serait intéressant, par le vote à bulletin secret, de savoir ce que pensent réellement les délégués.

M. le Président estime que chacun a le droit de s'exprimer librement à main levée et donne l'exemple de M. Chatellier qui a voté contre la dérogation libre l'année passée et qui n'a pas été incriminé pour cela. Il indique qu'il est intéressant de pouvoir être honnête les uns avec les autres en exprimant ouvertement son opinion, pour ou contre la proposition énoncée afin de favoriser l'échange et alimenter le débat pour avancer.

M. Gohin indique à l'Assemblée qu'ils peuvent s'exprimer, en toute tranquillité, personne ne sera stigmatisé, selon les propos du Président.

M. Boutin note tout de même que peu de délégués osent s'exprimer puis voter contre la proposition faite car il estime que le Bureau a une forte tendance à culpabiliser ceux qui le font.

Mme Rochais estime qu'il est nécessaire par principe, d'être solidaire les uns envers les autres en soutenant la CdC mais elle estime qu'un repositionnement est réellement important car elle émet quelques réserves face à l'avenir.

M. Guillon trouve dommage que les élus soient obligés de voter cette délibération ce soir car un débat en conseil municipal aurait été nécessaire.

M. le Président rappelle que cette décision du Conseil doit être prise avant le 30 juin. Un conseiller considère qu'à partir du moment où l'on appartient à la CdC4B, on se doit d'être solidaire cependant, il insiste sur le fait que les projets présentés en commission soient revus.

M. Guillon demande à ce que soient revues les attributions de compensation.
M. le Président confirme qu'il est prévu que ce soit fait.

M. Chatellier confirme que la révision des attributions de compensation était prévue.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à la majorité (Pour : 66 ; Contre : 4 ; Abstentions : 6)

Coût repas cantine scolaire de Guimps

M. le Vice-Président en charge des Affaires scolaires, enfance, jeunesse présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

M. le Vice-Président indique que l'ensemble des tarifs périscolaires sera revu lors de la prochaine commission de septembre.

Validation du Projet Educatif de Territoire

M. le Vice-Président en charge des Affaires scolaires, enfance, jeunesse présente la délibération.

M. Faure demande jusqu'à quand la gratuité des temps d'activités périscolaires sera d'actualité.

M. le Vice-Président précise que des activités restent encore à organiser pour la rentrée mais tous les enfants seront pris en charge dès la rentrée dans des temps de surveillance s'il n'y a pas d'activité prévue. De plus, en terme de communication, il indique que chaque famille a reçu un courrier présentant les horaires des écoles et la manière dont les services vont s'organiser pour le transport scolaire et vis-à-vis des centres de loisirs notamment. Il ajoute qu'une conférence de presse sera également programmée à la rentrée et les horaires indiqués dans le PEDT seront consultables sur le site internet de la CdC4B. Il rappelle également qu'un fond d'amorçage est prévu par l'Etat à hauteur de 50 euros par enfant mais qu'un surcoût sera inévitable. Malgré tout, le choix de la gratuité pour la première année a été préféré afin que les activités soient accessibles à tous. Il termine en indiquant que les inscriptions seraient prises au trimestre puisqu'une évolution des plannings est prévue.

M. Nau explique que certains parents n'inscriront pas leurs enfants sans connaître les activités proposées.

M. le Vice-Président répond que c'est aussi la raison qui explique le choix pour une inscription trimestrielle car il va falloir compter sur un temps d'adaptation des personnels et une mise en place des activités avec les partenaires pour permettre un choix plus éclairé pour les trimestres suivants.

M. Nau estime qu'il y aurait eu certainement plus d'inscriptions si les activités avaient été présentées dès le départ.

M. Chatellier répond que c'est une question de confiance, tout comme ils font confiance aux personnels des cantines pour préparer des repas adaptés, ils doivent faire confiance au personnel intercommunal pour intégrer des activités de qualité au fil du temps.

M. Saumon apporte des précisions sur le travail porté sous la précédente mandature et rappelle que le PEDT a été travaillé et validé en comité restreint puis en comité de pilotage de la réforme. Il estime que c'est un document complet qui fait un état des lieux et rappelle les objectifs de la réforme en mettant le bien-être de l'enfant au centre du dispositif en rééquilibrant les temps scolaires et périscolaires. Il convient que certains estiment qu'il aurait fallu proposer plus d'activités mais qu'il ne faut pas oublier que le premier trimestre est une période de test qui est vouée à évoluer de trimestre en trimestre et d'une année sur l'autre.

M. le Vice-Président ajoute que la CdC4B n'est pas intervenue dans le choix du rythme qui a été proposé par les conseils d'école et cette diversité des rythmes mis en place ne simplifie pas la tâche des agents en charge de cette organisation. Il rappelle également que l'enfant ayant besoin de repères, il faut éviter de trop fréquents changements.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Nomination des membres de la commission intercommunale des impôts directs

M. le Président présente la délibération.

M. le Président indique que la commune d'Angeduc a beaucoup de représentants par rapport aux autres communes, Mme Grenot accepte d'être suppléante à la place de l'un d'eux.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour les services techniques

Mme la Vice-Présidente en charge des Finances, Affaires Générales, Personnel présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Ouverture d'un poste de professeur territorial d'enseignement artistique hors classe pour le conservatoire communautaire de Barbezieux

Mme la Vice-Présidente en charge des Finances, Affaires Générales, Personnel présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Ouverture d'un poste dans le cadre des « emplois d'avenir » ou en CAE pour le conservatoire communautaire de Barbezieux

Mme la Vice-Présidente en charge des Finances, Affaires Générales, Personnel présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Ouverture d'un poste pour le service des « affaires scolaires » dans le cadre des « emplois d'avenir »

Mme la Vice-Présidente en charge des Finances, Affaires Générales, Personnel présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Ouverture de 5 postes en CAE et de 5 postes en « emploi d'avenir » pour le service des « affaires scolaires »

Mme la Vice-Présidente en charge des Finances, Affaires Générales, Personnel présente la délibération.

M. Boutin constate qu'avoir recours à des contrats de 35 heures pour assurer les TAP lui semble très important.

Mme la Vice-Présidente répond que les heures étant différentes d'une école à l'autre, il faudra ajuster les emplois du temps des agents concernés.

M. le Président ajoute que les heures de TAP permettront de compléter les heures des personnels déjà en place et que ces contrats donneront, si nécessaire et selon le nombre d'heures utiles, la possibilité de s'ajuster aux effectifs d'enfants effectivement inscrits.

M. Latour indique qu'une optimisation des besoins liés aux absences, à la diversité des lieux et des tâches nécessitera une certaine souplesse que peut apporter l'ouverture de ces postes qui pourront être à temps plein ou non. Leur ouverture laisse seulement une possibilité de recruter sans obligation de le faire. Par ailleurs, le choix orienté vers des contrats aidés permettra d'atténuer l'impact financier de cette réforme.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Ouverture d'un poste de coordonnateur enfance-jeunesse-rythmes scolaires

Mme la Vice-Présidente en charge des Finances, Affaires Générales, Personnel présente la délibération.

M. le Président rappelle que ce poste est notamment constitué d'une partie des missions qu'assurait Mme Bezirard, qui a quitté la collectivité il y a peu de temps.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Ouverture d'un poste dans le cadre des « emplois d'avenir » pour la cuisine centrale de Barbezieux

Mme la Vice-Présidente en charge des Finances, Affaires Générales, Personnel présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail de l'agent de restauration collective à l'école de Lachaise

Mme la Vice-Présidente en charge des Finances, Affaires Générales, Personnel présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Présentation du tableau des effectifs de la CdC4B

Mme la Vice-Présidente en charge des Finances, Affaires Générales, Personnel donne la parole à M. Latour pour présenter la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Rémunération des Auxiliaires de Vie Scolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Mme la Vice-Présidente en charge des Finances, Affaires Générales, Personnel présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Adoption du programme pluriannuel de résorption de la précarité

Mme la Vice-Présidente en charge des Finances, Affaires Générales, Personnel donne la parole à M. Latour pour présenter la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Adhésion de la Charente à la future Région Aquitaine

M. le Président présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

M. le Président rappelle que le samedi 28 juin prochain, une manifestation pour le rattachement de la Charente à la région Aquitaine, composée de citoyens et d'élus, est prévue à Angoulême.

Désignation d'un nouveau représentant de la CdC4B au sein du Conseil de la surveillance des Hôpitaux du Sud Charente

M. le Président présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Appel à manifestation d'intérêt en faveur de la revitalisation des centres bourg

M. le Président présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Avenant à la grille tarifaire du conservatoire de musique de Barbezieux

Mme la Vice-Présidente en charge de l'action culturelle, patrimoine, tourisme, communication présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Demande d'inspection du conservatoire de musique de Barbezieux pour l'agrément Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

Mme la Vice-Présidente en charge de l'action culturelle, patrimoine, tourisme, communication présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Questions diverses

M. le Président souhaite informer les membres de l'Assemblée que l'entreprise AGS-Imerys a lancé un plan social. M. Bize et lui-même se sont rendus sur place à la demande du personnel de l'entreprise qui organisait une manifestation sur le site d'Oriolles. Ils ont demandé aux élus d'aller rencontrer les élus du site de Charente-Maritime. Ce plan social concerne 49 emplois dont une partie de départs volontaires, une autre en reclassement dans une entreprise locale et dans un groupement et les derniers seraient peut être réintégrés au sein du groupe. A titre indicatif, le four d'Oriolles qui fonctionnait 11 mois par an prévoit une activité de 4 mois seulement sur l'année 2014. M. le Président exprime sa crainte d'une fermeture définitive du site à terme.

M. Delatte demande si l'entreprise RTR subira les conséquences de cette situation.

M. le Président répond qu'il est peu probable que ce soit le cas car elle travaillait peu avec AGS. Il ajoute qu'il va tenter, avec M. Bize, de rencontrer le directeur du site AGS-Imerys d'Oriolles pour en savoir plus.

M. le Président poursuit par un retour sur le plan de formation proposé en début de mandat composé de quatre journées auxquelles la participation a été assez faible (environ 40 à 50 personnes par session). Il indique cependant que le bilan pour les participants est positif puisqu'ils auront des éléments de réponse pour les prochains débats prévus en septembre.

M. Meurillon souhaite informer l'Assemblée du projet de la N10. La visite du Sous-Préfet la semaine passée était l'occasion de demander une réunion du comité de pilotage. Il rappelle que l'enveloppe routière du plan Etat-Région destinait sa plus grande part à la Charente mais elle prévoyait d'utiliser les recettes de l'écotaxe pour réaliser la portion manquante entre le Château Saint Bernard et Chevanceaux, d'où le doute qui s'installe sur une remise en cause possible du projet. M. Boutant a transmis un courrier au ministre du transport pour évoquer ce problème mais aucune information n'a été formulée en retour. Il reste donc nécessaire de se mobiliser pour obtenir des éléments de réponse. Ainsi serait-il bon de demander un entretien avec M. le Préfet à ce sujet.

M. le Président ajoute qu'une mobilisation rapide doit être prévue car notre territoire est d'abord considéré par les services de l'Etat et notamment la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) comme un conservatoire, ce qui va à l'encontre de l'intérêt des habitants selon lui. Il regrette que si peu d'élus aient été présents face au Sous-Préfet pour s'exprimer.

Fin de la séance à 21h15.

Marie-Hélène GOUFFRANT,
Secrétaire de séance